

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2024

ENCADRER L'INTERVENTION DES CABINETS DE CONSEIL PRIVÉS DANS LES
POLITIQUES PUBLIQUES - (N° 2112)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N° 224

présenté par
M. Houssin

à l'amendement n° 9 de Mme Untermaier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , sans ordre de priorité, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement propose que les scénarios soient présentés sans ordre de priorité.